|  |  |
| --- | --- |
| LOGONB4 Allée des 2 Châteaux77600 Bussy saint GeorgesTél : 01 64 66 04 40Mail : ce0770396m@ac-creteil.fr | PROCES VERBAL DU CONSEIL D’ECOLEDU 06 NOVEMRE 2017 |
|  |  |  |
| Présents (es): | * Madame DEHON Julie
* Madame SANGOUARD Denise
 | * Madame SCAGNELLI Pascale
* Madame RAVIOT Nathalie
* Madame TRAINA Valérie
 |
| IEN ou son représentant : |  |  |
| DDEN : |  |  |
| Parents élus : | * Madame RODRIGUES Jamila
* Madame VAN GALLEMAERT Sophie
 | * Monsieur DELAVIERE Yannick
* FERNANDES Sandrine
* LABORIE Sonya
 |
| Le maire ou son représentant : | * Madame JARROT TYRODE
 |  |
| Conseiller municipal : |  |  |
| Autres membres invités : |  |  |
| Absents (es) : |  |
| Présidente de séance : Madame SCAGNELLI | Secrétaire de séance : Madame RAVIOT |
| ORDRE DU JOUR :* Modalités de fonctionnement et attributions du Conseil d‘Ecole (présentation des divers membres du CE, résultats des élections, règlement intérieur du CE, comment voter, les prises de paroles….)
* Organisation de l’école (les effectifs, les classes,…)
* Vote et approbation du règlement intérieur de l’école
* Présentation de la charte de la laïcité
* Santé et sécurité au travail
* Présentation des axes du projet d’école
* Vie de l’école : Les activités régulières (EPS, organisation LV, …)

 Les sorties Les aides spécifiques (PPRE, APC, …) Les ELCO* Activités périscolaires : TAP, accueils, restauration, étude, …
* Coopérative
* Travaux
* Réflexion sur les rythmes scolaires pour l’année 2017/2018
* Date et horaires des prochains conseils d’école
 |

Ouverture de la séance : 18h00

# **I – PRESENTATION DU CONSEIL D’ECOLE**

**♦ Composition :**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

* Le directeur de l'école, président ;
* le maire ou son représentant ;
* Les maîtres de l'école ;
* Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres ;
* Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;
* Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le directeur peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants  peuvent assister aux réunions du conseil d’école sans participer aux débats ni aux votes, sauf s’ils siègent en remplacement d’un parent titulaire. Dans ce cas, ils jouissent des pleins droits du parent titulaire qu’ils remplacent.

**♦ Rôle :**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école

* vote le règlement intérieur de l'école
* établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
* donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, à savoir :

a) les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises

b) l'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) les activités périscolaires ;

e) la restauration scolaire ;

f) l'hygiène scolaire ;

g) la protection et la sécurité des enfants

h) le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;

* statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du

 projet d'école et en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

* donne son accord :

a) pour l'organisation d'activités complémentaires

b) sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège

* est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
* est informé sur :

a) les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques

b) l'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit un bilan sur toutes les questions abordées dans l’année, et notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

**♦ Résultats et participation aux élections des représentants de parents d’élèves :**

Cette année le scrutin a eu lieu le matin, de 7h00 à 11h00.

Le taux de participation a été de 53,20 % contre 36,41% l’année dernière.

L’AAPE a obtenu 4 sièges. La FCPE a obtenu 1 siège.

# **II – OGANISATION DE L’ECOLE**

**♦ Effectifs de l’année scolaire en cours :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
| 31 | 26 | 23 | 23 | 25 |
| (32 au 13/11/2017) |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Répartis comme suit :** |
| CP | CE1 | CP/CE2 | CE2/CM1 | CM2 |
| 24 | 26 | 6 + 18 | 5 + 23 | 25 |
| (une arrivée prévue le 13/11/2017) |  |  |  |  |

Soit un total de 126 élèves.

Madame LABORIE demande s’il ne serait pas possible de revoir la sectorisation afin d’éviter les doubles niveaux qui font que les élèves de disposent que d’une demie maîtresse.

Le problème du CP/CE2 est soulevé par les parents qui demandent pourquoi une classe réputée difficile comme les CE2 a été mise en double niveau.

Les enseignantes indiquent que la décision vient de l’IEN.

Les parents demandent si la répartition peut être revue en cours d’année. La réponse est non.

**♦ Enseignants:**

Mme Leroy Adeline assure le quart de décharge de Mme Scagnelli (le vendredi et un mercredi sur quatre)

**♦ Réunions de début d’année :**

La réunion d’information sur le fonctionnement global de l’école a réuni de nombreux nouveaux parents (et quelques anciens).

Les réunions d’information dans chaque classe ont été bien fréquentées.

**♦ Respect des horaires :**

Les portes sont fermées à 8h30 et à 13h45.

Il est impératif que chaque famille veille à arriver avant la fermeture, et non quelques minutes après.

**♦ Récréations :**

La récréation du matin a donc lieu de nouveau de 10h10 à 10h25 (sauf le mercredi où elle a lieu de 10h30 à 10h40 pour les enfants fréquentant l’APC).

Pas de récréation organisée pour toute l’école l’après-midi

# **III - REGLEMENT INTERIEUR :**

Le règlement intérieur a été établi l’an passé, aucune modification n’a été apportée.

Il a été mis en ligne sur le site de l’école, ainsi que la charte de la laïcité, la charte informatique et internet de l’élève et la charte du parent accompagnateur.

Les parents AAPE trouvent que la charte de la laïcité est un peu « rébarbative » à lire, la directrice propose de remplacer le texte écrit par une affiche avec des bulles plus « digeste ».

La modification est acceptée.

Les parents sont invités à le lire et à faire savoir qu’ils en ont pris connaissance.

Le règlement est adopté à l’unanimité.

Madame RODRIGUES demande s’il est possible d’inviter la direction du centre de loisirs lors du prochain conseil.

La directrice indique que cela ne pose aucun problème, et que le directeur du centre et son adjointe consultés sur cette possible invitation étaient tout à fait d’accord.

# **IV - ENTRETIEN DES LOCAUX – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

**♦ Ménage:**

Le ménage des « grandes vacances » a été fait début juillet.

Des travaux ont eu lieu durant l’été et les entreprises qui sont intervenues n’ont pas nettoyé après travaux.

Il a donc fallu refaire un grand ménage avant la rentrée.

Le monsieur du ménage est passé le matin de la rentrée.

Les enseignantes demandent que le mobilier ne soit pas déplacé plein de manière à éviter sa « destruction ».

Madame LABORIE indique que le mobilier devrait être fixé aux murs afin d’afin d’éviter des accidents au cas où un élève l’escaladerait.

Le monsieur intervient le matin avant l’ouverture, ce qui fait que le sol est encore humide à l’arrivée des élèves et des enseignantes et risque d’occasionner des chutes.

 L’école n’est pas propre, les enseignantes font régulièrement le ménage dans leur classe. Les couloirs sont faits au milieu, il ne faut pas regarder sur les bords ni dans les coins.

En plus du ménage du matin, les toilettes sont nettoyées tous les après-midis vers 13h30.

La cour est propre et les poubelles sont vidées.

**♦ Sécurité :**

L’exercice d’évacuation (en cas d’incendie) se déroulera courant novembre (normalement le 10/11/2017)

Un exercice PPMS « attentat intrusion » devra être effectué, selon un scénario fourni par l’IA, avant le 20 décembre 2017. Normalement de 08 décembre 2017.

Une réunion est prévue avec l’équipe enseignante de la maternelle pour arrêter les modalités d’action (achat de packs d’eau,…)

# **V- PROJET D’ECOLE**

Le projet d’école a été établi pour les années 2015-2018.

Il est composé de 3 orientations principales :

* L’amélioration de l’écrit
* La compréhension et la réflexion (situations-problèmes)
* La constitution d’un bagage culturel

Chacune de ces orientations s’appuie sur 3 objectifs opérationnels et chaque objectif est travaillé à l’aide de 2 ou 3 actions spécifiques.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Amélioration de l’écrit | Travailler l’imaginaireAcquérir du vocabulaireAméliorer la syntaxe et l’orthographe | Comprendre des histoiresEn inventerEn écrire à plusieursDécouvrir des mots nouveauxLes réemployerLes mémoriserAcquérir des structures syntaxiquesRéfléchir sur l’orthographeEcrire au quotidien |
| Résolution de problèmes | Acquisition d’automatismesAnalyse fine de documentsDéveloppement de la logique et la réflexion | Calcul mental quotidienConstruction du nombreReformulation systématiqueRepérage de motsParticipation à la semaine des mathsInventer des énoncésPertinence du résultatSéquence hebdomadaire de logique |
| Bagage culturel | Situation dans le temps et dans l’espaceDémarche scientifiqueCulture | Repères chronologiquesRepères géographiquesSituation systématique selon ces repèresProjet sciencesEvénements autour de la scienceUtilisation des TICETemps de l’art au quotidienSorties culturellesClasses de découvertes |

En ce qui concerne le bagage culturel, nous avons mis en place un système « d’exposés » installés dans l’aquarium de l’école et visible par tous depuis la cour. Il s’agit de présenter un artiste, à tous les élèves de l’école, sur 3 semaines.

Chaque classe travaillant sur ce même artiste durant ce temps.

En ce qui concerne l’axe 1, nous avons mis en place un quart d’heure de lecture journalier, sur le temps d’accueil du midi.

Madame LABORIE indique qu’il est très important de disposer d’un logiciel de bibliothèque performant afin de permettre aux élèves d’effectuer des recherches.

# **VI – VIE DE L’ECOLE**

**♦ Aide aux enfants en difficulté**

Dans chaque classe, sur le temps de classe, une aide individualisée est apportée aux élèves par le biais d’une pédagogie différenciée, différente selon les besoins détectés, selon les matières enseignées et selon la démarche pédagogique pratiquée par l’enseignante.

**♦ APC** :

Cette année, les enseignantes ont décidé d’utiliser le temps dédié aux APC pour mettre en place du soutien pour les élèves les plus en difficulté.

Les séances ont lieu le mercredi matin de 10h40 à 11h30.

L’année scolaire a été partagée en 6 périodes qui pourront être consacrées à l’approfondissement des différentes compétences spécifiques.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
| Période 1 | 4 | 6 | 3 |  | 4 | 17 |
| Période 2 | 5 | 5 | 2 | 3 | 3 | 18 |

 **♦ PPRE**(programme personnalisé de réussite éducative) **:**

Il est proposé en cas de difficultés scolaires.

Aucun mis en place sur l’école jusqu’à présent.

 **♦ PAP**(plan d’accompagnement personnalisé) **:**

Il est proposé en cas de troubles de l’apprentissage.

Aucun mis en place sur l’école jusqu’à présent.

 **♦ GEVA Sco (**Grille d’EVAluation des besoins de compensation pour la SCOlaristion de l’élève handicapé)

1 GEVA Sco est mis en place sur l’école.

 **♦ Psychologue scolaire**

L’équipe n’hésite pas solliciter Madame Roldao, 10 demandes d’aide ont été rédigées depuis la rentrée.

**♦ Intervenants municipaux :**

* **en EPS**

Un créneau hebdomadaire avec les éducateurs sportifs municipaux a été attribué à chacune des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 pour toute l’année scolaire.

Les CP ont un créneau gymnase hebdomadaire sans intervenant.

Les classes qui en ont fait la demande disposent également de créneaux dans la salle de danse de La Rocade.

Les CM2 auront un cycle piscine au second semestre. Le créneau avec éducateur sportif qui leur était attribué reviendra au CP.

Madame JARROT TYRODE indique qu’il devrait y avoir une piscine sur la commune d’ici 2 à 3 ans.

**♦ Semaine découverte à domicile** :

La dernière semaine de découverte à domicile avec Monsieur Samuel STOLARZ (Les Sabots de Vénus) s’est tenue du 18 au 22 septembre. Les actuels CE2 ont récupéré leur semaine de l’année dernière qui n’avait pu avoir lieu.

**♦ Sorties**

# Les CE1 sont sortis à « l’école d’autrefois » le 10 octobre.

Les CM2 et les CP sortiront au Louvre le 23 novembre prochain. Les CP sur le thème des Arts premiers, les CM2 sur celui des trésors cachés du Louvre.

Les CM2 et les CM1 sortiront à Paris le 28 novembre prochain. Les CM1 pour une enquête à Lutèce, les CM2 pour une découverte de l’Ile de la Cité.

Madame LABORIE demande si les parents des classes concernées sont déjà prévenus afin de s’organiser pour accompagner. Les enseignantes répondent que non.

Les sorties se passent sous leur entière responsabilité et que ce sont elles qui choisissent les accompagnateurs qui ne sont pas forcément des parents.

L’équipe enseignante remercie Madame JARROT TYRODE et le service scolaire qui ont autorisé le report de la somme allouée à la « semaine découverte à domicile » sur les sorties des 23 et 28 novembre prochain.

La police municipale interviendra sur l’école les 21 décembre (CM2 et CE2) 2017,  08 janvier 2018 (CM1 et CE1) le 09 janvier au matin pour les CP dans le cadre d’une initiation à la prévention routière.

Plus tard pour les CM1 et CM2 avec un plateau de circulation et révision des vélos des élèves.

# **VII – LIEN AVEC LE PERISCOLAIRE**

Les relations équipe enseignante/équipe du centre sont bonnes.

**♦ La restauration scolaire**:

Entre **100 et 110** élèves fréquentent le restaurant scolaire chaque jour.

**♦ L’accueil** :

Le centre de loisirs accueille entre 10 et 15 élèves à 16h00, entre 25 et 30 élèves à 17h30.

Le mercredi environ 30 élèves vont au centre à 10h30, 5 à 11h30.

**♦ L’étude** :

Une soixantaine d’élèves sont inscrits à l’étude.

Ils sont répartis en trois groupes.

Les CE2/CM1 sont toujours ensemble, les CE2 et les CM2 également, les CE1 sont répartis sur les 3 classes.

Les parents qui veulent inscrire leur enfant à l’étude peuvent le faire. Les enseignantes les ont simplement informés que le temps d’étude était de 1h30 (30min de récréation et une heure de classe) et que le travail demandé au CP n’excédant, en général, pas 20 min, il était peut être inutile de leur rallonger la journée avec ce nouveau temps de classe.

Madame LABORIE signale que cela pose problème aux parents qui rentrent tard, leurs enfants sont couchés vers 21h30.

Elle indique également qu’il y a un problème grand soir/petit soir et que les parents qui ont un retard imprévu sont « taxés » de 15 €.

Madame JARROT TYRODE rappelle qu’il y a un règlement (datant de 2016) appliqué depuis avril 2017.

Les parents doivent se responsabiliser par rapport aux inscriptions afin de permettre d’assurer les règles de sécurité en termes d’encadrement.

1 élève de CP est accueillie depuis le début de l’année.

L’étude est encadrée par les enseignantes de l’école et une enseignante de grande section de l’école.

Les enseignantes rappellent que bien qu’il s’agisse d’une étude surveillée et non dirigée elles prennent le temps de corriger et d’aider les élèves qui en ont besoin.

# **VIII – COOPERATIVE**

La coopérative de l’école est une association régie par la loi du1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ayant pour titre « Amicale des Ecoles Publiques De Bussy Saint Georges ».

En sont membres d’honneur :

Le Maire de Bussy saint Georges

Le Maire-Adjoint chargé de l’enseignement

L’inspecteur de l’Education Nationale de la circonscription

En sont membres adhérents :

Les écoles Publiques de Bussy saint Georges représentées par leur directeur ou le mandataire de la coopérative de l’école.

Les parents d’élèves représentés par un représentant de chaque fédération ou union nationale de parents d’élèves sur la ville.

La directrice présente le bilan de la coopérative pour 2016-2017.

Le solde au 31 aout était de 6 786,49 €.

Les parts sociales de la Caisse d’Epargne ont été vendues et le compte clôturé. Un chèque de 22,11€ a été remis sur le compte Société Générale.

##### **IX - TRAVAUX**

**♦ Réalisés** :

* Changement des rideaux de la bibliothèque et de la classe 1.
* Pose un film occultant sur la porte de la bibliothèque côté centre de loisirs.
* L’accès extérieur à la classe 1 a été rétabli.
* Peintures dans la classe 5.

**♦ Demandés depuis longtemps :**

* Déplacement de la sonnette du patio de la classe 1 à la classe 3. Le personnel est intervenu mais, le carillon a disparu. On attend donc la livraison du nouveau matériel.
* Refixer les guides des stores de la classe 4
* Mise en place d’une gâche pour ouvrir le portillon du patio.

**♦ Demandés depuis la rentrée** :

* La pose d’un cale-porte ou d’un groom dans le patio pour bloquer ouverte la porte de la classe 1.
* Remise en place du store de la classe 3.

Madame JARROT TYRODE informe le conseil du départ des deux adjoints de la direction des services techniques changeaient et demande de l’indulgence pendant la mise en place de la nouvelle direction.

Elle indique également que la mairie a deux axes prioritaires concernant la sécurité des écoles :

La sécurité à l’entrée des écoles : les personnels autorisés à pénétrer dans les locaux seront munis d’un badge qui permettra de savoir qui entre et quand.

En ce qui concerne les PPMS : la mairie souhaite définir 3 sonneries différentes communes à toutes les écoles de Bussy.

Installer des rideaux sur toutes les fenêtres donnant sur l’extérieur.

Les enseignantes signalent qu’il faut également penser aux lucarnes sur les toits qui donnent directement dans les classes.

**X - REFLEXION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018**

Le Comité de Pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEDT) lors de sa réunion du 29 juin dernier a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours à partir de l’année scolaire 2018/2019.

Une enquête visant à recueillir l’avis des parents d’élèves sur la future organisation a été réalisée avant les vacances scolaires de la Toussaint.

La démarche sera la suivante :

* Novembre : communications aux Conseils d’école des résultats
* Décembre : consultation du comité de Pilotage pour décider des suites à donner
* Janvier : Transmission à la Direction Académique de l’Education Nationale de la décision de Bussy saint Georges
* Février à juin : organisation technique et administrative.

Madame JARROT TYRODE donne les résultats du sondage effectué auprès des parents de la ville :

* Le retour à la semaine de 4 jours est plébiscité à 87 % avec les horaires suivants :
	+ 8h30 11h45 le matin
	+ 13h45 16h30 l’après midi.

Les parents d’élèves se déclarent pour le retour à la semaine de quatre jours avec les horaires suivants :

* + 8h30 11h45 le matin
	+ 13h45 16h30 l’après midi.

Les enseignantes se prononcent pour un retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

* 8h30 11h 30 le matin
* 13h30 16h30 l’après midi

**XI- DATE ET HORAIRE DU PROCHAIN CONSEIL**

Le prochain conseil d’école est fixé au 13 mars 2018 de 18h00 à 20h00.

La séance est levée à 20h20.

 La directrice, La secrétaire,

 Pascale SCAGNELLI Nathalie RAVIOT

**ECOLE ELEMENTAIRE « LES VIOLENNES »**

 **4 Allée des deux châteaux Tél/fax : 01 64 66 04 40**

 **77600 BUSSY SAINT GEORGES e-mail : 0770396m@ac-creteil.fr**

**ECOLE ELEMENTAIRE « LES VIOLENNES »**

 **4 Allée des deux châteaux Tél/fax : 01 64 66 04 40**

 **77600 BUSSY SAINT GEORGES e-mail : 0770396m@ac-creteil.fr**